# C.F.DT.-INTERCO, C.G.T. Chancelleries & Services Judiciaires, S.D.G.F/F.O., U.N.S.A. Services Judiciaires

Paris, le 7 mai 2014

## COMMUNIQUE COMMUN

Lors de cette deuxième séance de discussion, les organisations syndicales soussignées (hormis C-Justice ne souhaitant pas participer à la rédaction de ce tract commun) ont pris acte des propositions de l'administration, à savoir :

- Pour les corps communs (adjoints administratifs, techniques, S.A.) :
    - Une opportunité de présenter l'examen professionnel de greffier pour les adjoints administratifs avec attribution de poste à proximité géographique ;
    - Un engagement de la D.S.J. pour une harmonisation des primes par rapport aux autres directions du ministère (à la hausse).

- Pour les greffiers : la grille du N.E.S. + 5 points d'indice brut par échelon avec une fin d'indice majoré à 590, outre la création de grades fonctionnels pour un nombre d'emplois à hauteur environ de 10% du corps (1000 personnes).

- Pour les greffiers en chef : une grille en 3 grades avec un débouché en échelle lettre A, avec la création sur postes fonctionnels d'une échelle lettre B dans le cadre d'un statut d'emploi en deux groupes (10 à 15 % du corps des greffiers en chef).

**Cette discussion est loin d'être satisfaisante pour les organisations syndicales. A ce jour, nous n'avons ni le montant de l'enveloppe, ni la durée dans les échelons, pas plus que les possibilités d'avancement (ancienneté).**

## Chaque organisation syndicale devra faire connaître

## son positionnement pour le 13 Mai.


# C.F.DT.-INTERCO, C.G.T. Chancelleries & Services Judiciaires, S.D.G.F/F.O., U.N.S.A. Services Judiciaires